



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Bracelets connectés distribués aux collégiens de la Sarthe

Question écrite n° 1958

Texte de la question

Mme Élise Leboucher appelle l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur l'initiative du conseil départemental de la Sarthe, consistant en la distribution de bracelets connectés aux élèves de sixième du département. Ce dispositif, qui avait vocation à s'étendre à l'ensemble des collégiens du département de la Sarthe, consiste en un bracelet connecté qui mesure l'activité physique des élèves. Il s'agit de connaître et d'étudier le volume et la fréquence de l'activité physique des adolescentes et des adolescents, mais également les encourager à pratiquer une activité physique, dans le but d'améliorer leur forme physique et donc leur santé. Mme la députée défend une pratique sportive populaire et émancipatrice, car le sport peut jouer un rôle positif dans une société solidaire, avec des objectifs d'éducation, de santé, d'accessibilité, de proximité, d'égalité femmes-hommes, d'ouverture intergénérationnelle et de fraternité. Or de nombreux Français ont renoncé à pratiquer le sport qui les intéresse en raison de l'inflation et beaucoup d'autres renoncent à pratiquer une activité physique en raison de la nature des infrastructures ou de la mauvaise adaptation du sport envisagé à leur situation personnelle. Les plus pauvres et les personnes en situation de handicap étant les plus touchées par ces renoncements. Mme la députée estime donc qu'il aurait été plus opportun pour le conseil départemental de rechercher à garantir, pour les Sarthoises et les Sarthois, l'accès au sport et à l'activité physique de leur choix, tout au long de leur vie, quels que soient leurs revenus, leur sexe, leur couleur de peau, leur condition physique et leur genre, plutôt que de s'obstiner à rechercher une solution individuelle, technologique et invasive à un enjeu qui nécessite une action collective et des moyens financiers, matériels et humains. Elle lui demande donc son avis sur cette initiative politique du conseil départemental de la Sarthe, si elle compte agir vis-à-vis de cette initiative et comment elle compte garantir à l'ensemble des Françaises et des Français, l'accès au sport de leur choix, alors que les communes et les ménages sont précarisés par l'inflation et la baisse des dotations aux collectivités territoriales.

Texte de la réponse

Le conseil départemental de la Sarthe, qui met à disposition des élèves de sixième du département des bracelets connectés pour mesurer l'activité physique, envisage d'étendre ce programme à l'ensemble des collégiens du département de la Sarthe. Le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques rappelle tout d'abord le principe constitutionnel de libre administration et d'autonomie des collectivités qui sont libres de leurs choix politiques. Sur le fond, cette initiative répond à la nécessité d'encourager l'activité physique et sportive des enfants et des jeunes afin d'améliorer la qualité de vie et la santé des français. Les effets négatifs de la sédentarité sont bien connus. A l'inverse, l'activité physique et sportive apporte de nombreux bénéfices pour la santé physique et mentale des adolescents et les habitudes prises pendant cette période d'apprentissage perdurent souvent à l'âge adulte. Elle permet notamment d'améliorer le bien-être et de mieux surmonter le stress, de prévenir l'obésité et de renforcer les capacités respiratoires et musculaires. Au-delà, la pratique physique et sportive est un moyen de mobiliser les jeunes autour d'une activité valorisante, leur permettant de travailler sur la confiance en soi, le goût de l'effort, la concentration et l'esprit d'équipe. Intégrer l'exercice physique à son mode de vie dès le plus jeune âge est donc essentiel et permet de contribuer

pleinement à l'éducation. L'initiative portée par le département de la Sarthe contribue à cet objectif, en complémentarité avec d'autres programmes de portée plus collective visant à développer la pratique du sport et de l'activité physique. A cet égard, le ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques met en œuvre plusieurs dispositifs structurants, avec ses partenaires, tournés plus particulièrement vers les plus jeunes à des fins de santé et de bien-être. A titre d'exemple, le dispositif Pass'Sport (100 M€) accessible pour plus de 6 millions de jeunes et d'ores et déjà utilisé par plus d'un million d'entre eux, ainsi que l'expérimentation dans 165 collèges du programme « 2 heures de sport hebdomadaires de plus au collège » complètent notamment le programme « 30 minutes d'activité physique quotidienne » dans le 1er degré généralisé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Données clés

Auteur : [Mme Élise Leboucher](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1958

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4387

Réponse publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6527